

COMITÉ NATIONAL POUR LA QUALITÉ ET LA PERFORMANCE
(CNQP)

**CHARTRE DE PARTICIPATION
AUX
CARREFOURS DE LA PERFORMANCE**

La présente charte, élaborée par le Comité National pour la Qualité et la Performance (CNQP) a pour objet :

- de préciser les conditions d'adhésion aux Carrefours de la Performance des organisateurs de manifestations locales, régionales ou nationales portant sur la qualité (au sens large de ce terme), ainsi que des organismes partenaires associés apportant leur soutien aux Carrefours,
- d'indiquer les engagements réciproques pris par les membres du CNQP, les organisateurs de manifestations et les organismes partenaires associés.

Le Comité National pour la Qualité et la Performance (CNQP) est une instance nationale créée à l'initiative du ministère de l'Industrie et animée par la Fédération des Associations Régionales de la Qualité (FAR-MFQ). Le CNQP regroupe des acteurs publics et privés de la qualité. Il a pour mission de concourir à l'amélioration continue de la performance de l'économie française.

Les Carrefours de la Performance sont organisés par le CNQP. Parrainés par le ministre chargé de l'Industrie, ils se dérouleront en 2007 d'octobre à décembre.

Ces Carrefours se situent dans le prolongement du mois de la qualité française lancé en 1995 ; ils visent à promouvoir une démarche de qualité totale tant sur le plan des produits et services que du management de structures publiques ou privées, dans un contexte où la compétitivité de l'économie française est soumise à rude épreuve par la mondialisation

La charte traduit l'engagement d'acteurs publics et privés à fédérer et à valoriser les manifestations qu'ils organisent dans une opération significative de promotion de la qualité.



1 – Engagements du CNQP

Promotion des Carrefours

Les Carrefours se déroulent sous le haut patronage du ministre chargé de l'Industrie.

Le Comité National pour la Qualité et la Performance s'engage à mobiliser la presse économique nationale et la presse spécialisée pour donner une visibilité aux manifestations intégrées dans les Carrefours de la Performance.

Le CNQP s'engage à réaliser les plaquettes des Carrefours au moins deux mois avant l'ouverture des Carrefours, à les diffuser auprès des organisateurs de manifestations, des organismes partenaires, des DRIRE, des acteurs économiques, qui, sans être adhérents aux Carrefours, peuvent participer à la démultiplication de l'information.

Les membres du CNQP s'engagent à diffuser les plaquettes des Carrefours en leur sein et dans leurs réseaux respectifs.

Comité de parrainage

Un comité de parrainage sera constitué de personnes physiques dont l'action et l'image peuvent contribuer à assurer auprès du grand public la promotion des Carrefours et des valeurs dont ceux-ci sont porteurs. Ces personnalités pourront être issues du domaine économique, financier mais aussi culturel, sportif, médiatique ou associatif.

Les membres du comité de parrainage accepteront d'associer leur image aux supports de communication utilisés pour la promotion des Carrefours.

Ils pourront être éventuellement sollicités pour participer à certaines manifestations, en particulier pour des remises de prix.

Accès aux sites Internet

Un site Internet est spécifiquement dédié aux Carrefours de la Performance :

www.carrefours-performance.org

Ce site reprendra la liste exhaustive des événements et manifestations que ces Carrefours rassemblent. Il sera actualisé régulièrement, en particulier pour intégrer les événements qui n'auraient pu, pour des raisons de délai, figurer sur la plaquette.

Évaluation

Les organisateurs des manifestations des Carrefours, ainsi que les organismes partenaires, seront informés par le CNQP des résultats du plan de communication dédié aux organes de presse nationaux (nombre d'articles, de manifestations associant des médias nationaux et/ou locaux, etc.) et des retombées globales des Carrefours sur le territoire national (nombre total de manifestations, de visiteurs, etc.).

2 – Engagements des organisateurs de manifestations

Conditions de participation aux Carrefours de la Performance

Peut participer aux Carrefours de la Performance tout organisateur, public ou privé, de manifestation locale, régionale ou nationale. Ces manifestations peuvent être de natures diverses : colloques, salons, rencontres, remises de prix, etc. Elles ont pour objet les méthodes et outils de la qualité et de la performance et, plus largement, toute problématique liée au management des organismes et au développement durable.

La participation aux Carrefours est volontaire et gratuite. Toute demande de participation doit être adressée d'ici le 15 mai 2007 à l'adresse suivante :

Monsieur le président du CNQP – FAR-MFQ – 39, boulevard Victor Hugo 92100 CLICHY.

Le président du CNQP, en liaison avec les membres du comité, statuera sur les demandes de participation.

Promotion des Carrefours

Les organisateurs responsables des manifestations apposeront le logo des Carrefours sur tous leurs supports de promotion.

Leurs sites Internet feront explicitement référence à l'existence des Carrefours de la Performance et établiront un lien avec le site dédié aux Carrefours.

Ils assureront la diffusion des plaquettes des Carrefours sur lesquelles figureront leurs références et leur logo.

À cet effet, les organisateurs de manifestations s'engagent à communiquer au président du CNQP les informations nécessaires au plus tard le 31 mai 2007, à l'adresse suivante :

pigirault@airfrance.fr

La présence des mentions et logos sur les plaquettes des Carrefours est conditionnée à l'engagement de respecter la Charte.

Évaluation

Le CNQP demandera aux organisateurs un bilan synthétique de leurs manifestations, comprenant le nombre de visiteurs ainsi que les principaux points forts et points faibles et les suggestions d'amélioration pour les Carrefours 2008 (bilan à fournir pour fin 2007).

Renouvellement d'adhésion

La procédure d'adhésion aux Carrefours peut être renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Non respect de la charte

Les organisateurs qui ne respecteraient pas un ou plusieurs engagements de la charte ne seraient plus acceptés lors des Carrefours de l'année suivante.

3 – Engagements des organismes partenaires associés

Peut également être partenaire associé des Carrefours tout organisme national qui, sans être organisateur de manifestations, souhaite apporter son soutien aux Carrefours.

Après acceptation de sa candidature dans les conditions ci-dessus, l'organisme partenaire associé aura ses références et son logo sur la plaquette des Carrefours et les sites Internet disposant de rubriques sur les Carrefours.

En contrepartie, l'organisme s'engage à diffuser en son sein et auprès de ses membres la plaquette des Carrefours. Ses sites Internet concernés par la qualité feront explicitement référence à l'existence des Carrefours de la Performance et établiront un lien avec le site dédié aux Carrefours.

Lu et approuvé par les membres du CNQP réunis à Paris, le 27 mars 2007.